ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 55812

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'éventuel plan de restructuration qui pourrait affecter les salariés de Télédiffusion de France. Ce plan aurait pour conséquence une réduction importante des effectifs, alors que, d'une part, la société présente des bénéfices, et que d'autre part, elle compte passer de la technologie analogique au numérique, étape qui va lui demander un effort d'adaptation pour lequel elle aura besoin de tous ses moyens humains et matériels. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre devant une telle situation.

Texte de la réponse

L'entreprise Télédiffusion de France (TDF), opérateur de réseaux hertziens, terrestres et d'infrastructures en Europe, a un chiffre d'affaires encore fortement appuyé sur la diffusion analogique (40 %). L'évolution technologique engagée en France et à travers l'Europe avec l'arrêt de l'analogique conduit donc nécessairement à une perte de chiffre d'affaires, compensée en partie seulement par la montée en charge de la télévision numérique terrestre. L'entreprise est contrainte de s'adapter à cette mutation technologique, qui a été menée rapidement en France, en restant compétitive dans un univers concurrentiel. Pour compenser cette tendance structurelle, TDF a misé sur les relais de croissance de la télévision mobile personnelle et la radio numérique. Leur développement prend néanmoins du retard, expliquant pour partie la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement l'entreprise. Face au plan social annoncé par cette entreprise, le ministre chargé de l'industrie sera particulièrement attentif à ce qu'un dialogue social permanent soit mis en place au sein de l'entreprise et que les licenciements soient limités le plus possible. D'ores et déjà, ce dialogue a permis de réduire le nombre de départs prévus à 460. La direction de l'entreprise a proposé d'entamer des discussions afin de limiter encore le nombre de départs. Par ailleurs, elle a confirmé qu'elle privilégiera les départs volontaires avant toute autre forme de départ. Les parts détenues par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans l'entreprise TDF ont été apportées au Fonds stratégique d'investissement (FSI) dans le traité d'apport signé début juillet. Le FSI est donc actionnaire minoritaire de TDF, ce qui lui permet d'être associé à la gouvernance de l'entreprise. Il sera très attentif aux conditions de mise en oeuvre de ce plan et à ce qu'il s'accompagne de dispositifs permettant d'en atténuer les conséquences au plan social.

Données clés

Auteur : M. Didier Quentin
Circonscription : Charente-Maritime (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55812
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Industrie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE55812

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7318
Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 12051